



Trés URGENT!!! DIVORCE: L EX A T IL LE DROIT DE GARDER LES CLEFS?

Par **krema25**, le **03/06/2008** à **16:58**

séparée et en attente du divorce d'ici qqus semaines mon futur ex mari a t il le droit d'avoir les clefs de notre "ancien" logement conjugal alors qu'il a son propre logement (en fait j'ai gardé notre ancien logement avec les enfants)?

Par **jeetendra**, le **03/06/2008** à **19:58**

bonsoir, en principe non il n'a pas le droit de garder les clefs, surtout que le juge aux affaires familiales dans les mesures provisoires a dû vous attribuer le logement conjugal ou familial et demander à monsieur de se loger ailleurs, après tout il s'agit d'un divorce, le mieux à mon avis c'est de changer les serrures vous serez plus tranquille, courage, cordialement

Par **krema25**, le **03/06/2008** à **22:22**

merci bcp de votre rapidité rncordialement